

différents objectifs. J'ai ici un bulletin du Syndicat national des cultivateurs, où il est dit que le Conseil s'est prononcé en faveur de quatre nouveaux membres, deux du commerce des grains, un de l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan, organisme local, et un pour représenter le Carman Business Group, petit groupe d'agriculteurs du Manitoba.

Si le Conseil des grains peut avoir des représentants de groupes aussi nombreux de gens qui s'intéressent à la production des céréales, pourquoi le ministre s'opposerait-il à l'amendement à l'étude? Je ne vois pas pourquoi il le critique aussi violemment. J'ignore, bien entendu, si les gens et groupements mentionnés dans le bulletin sont réellement devenus membres du Conseil des grains; sauf erreur, il appartient au ministre fédéral de ratifier l'initiative du Conseil dans ce domaine. Qu'il l'ait fait dans ce cas-ci, je l'ignore. Je pourrais me tromper en supposant que le ministre a un rôle à jouer dans la ratification de l'initiative du Conseil, mais je serais bien surpris qu'il n'intervienne pas de ce côté.

D'après un bulletin publié par le Syndicat du blé de la Saskatchewan, le 4 mai dernier, on aurait proposé l'institution d'une nouvelle association internationale de producteurs du blé. Voici ce qu'on y dit:

Si une nouvelle association est instituée, elle cherchera à stabiliser les prix du blé, à proposer des programmes de régie de la production et à prendre des dispositions en vue de contrats de vente à prix fixe et à long terme, afin de stabiliser les marchés de blé internationaux.

Qu'il s'agisse ou non de la proposition à l'étude, en ce qui concerne la Palliser Wheat Growers' Association, je l'ignore. Mais combien d'organisations et d'associations nous faut-il pour faire le même travail? Encore une fois, je suis en faveur d'une régie nationale de commercialisation, pourvu que l'association créée représente vraiment tous les gens intéressés à la production des denrées en cause. C'est contraire à tous les principes en honneur au pays qu'une mesure législative ne prévoise aucun rôle pour les gens qui y sont les plus directement intéressés. J'espère que le ministre expliquera à un moment donné à la Chambre s'il s'intéresse aux offices de commercialisation ou à quelque autre aspect de cette question dont nous devons tirer nos propres conclusions.

Nous savons ce qui se produit dans le monde en ce qui concerne les entreprises internationales de courtage. Nous savons qu'elles s'occupent des céréales pour la Commission du blé. Nous savons que le gouverne-

ment n'a pourvu la Commission d'aucun pouvoir qui lui permettrait d'exécuter son mandat tout en permettant aux entreprises internationales de courtage d'agir comme offices de commercialisation des céréales. Je me demande si ces entreprises seront également autorisées à agir comme notre Office de commercialisation pour les produits mentionnés dans le bill dont nous sommes saisis. Le ministre pourrait commenter cet aspect de la question.

Le ministre m'a semblé faire une tentative pathétique pour expliquer pourquoi le Canada n'a pas maintenu à l'étranger des missions permanentes de commercialisation. Si nous finissons par instituer un office de commercialisation, je me demande si le ministre se rendra compte que ce que nous accomplissons en réalité exige un régime intégral de commercialisation, et que cela comporte des missions à l'étranger pour s'occuper de la commercialisation de nos récoltes, sauf celles du blé. Pour réussir sur les marchés mondiaux, nous devons tirer avantage des services de missions à l'étranger par opposition aux organismes confus qui existent à l'heure actuelle.

La lecture des articles parus au sujet de ce bill inclinent la majorité d'entre nous à ajouter foi aux dires de leurs auteurs, qui ont fait les recherches nécessaires pour exposer les faits. C'est la mission de la presse—rapporter honnêtement les faits pour que la population puisse évaluer les projets et les propositions qui lui sont présentés.

● (9.00 p.m.)

Un article du *Globe and Mail* du 18 mars dernier affirmait que M. Olson cherche à obtenir de vastes pouvoirs ministériels dans la commercialisation des produits agricoles. Je suis certain que bien des Canadiens commencent à se demander si ces vastes pouvoirs serviraient le mieux les intérêts des agriculteurs. L'article disait ceci:

Ce projet de loi donnera au cabinet le pouvoir de créer des offices nationaux de commercialisation des produits agricoles pour des denrées particulières. Ces offices pourraient avoir de grandes attributions, depuis la vente et les prix jusqu'au conditionnement, au transport et à l'entreposage.

Il prévoit aussi la création d'un Conseil national de commercialisation des produits de la ferme qui superviserait et examinerait l'activité des offices de commercialisation et des programmes établis en vertu de la loi proposée.

Cela me semble normal et s'il n'y avait que cela nous nous rallierions certainement tous à cet idéal. Cependant l'article poursuit:

Le projet de loi prévoit des inspecteurs investis de pouvoirs étendus pour rechercher les produits réglementés et pour examiner livres et documents